



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2617**

commune (s) :

objet : Etudes et expertises sur le transport de marchandises en ville - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Rapporteur : Madame Vullien

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2617**

objet : **Etudes et expertises sur le transport de marchandises en ville - Autorisation de signer le marché de prestations à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'objectif de ce marché est d'assister la Communauté urbaine de Lyon dans la mise en œuvre d'un système performant et durable de circulation et de livraison des marchandises en ville. La Communauté urbaine souhaite avoir recours à un prestataire spécialisé dans le domaine des études et de l'expertise sur les transports de marchandises, qui soit capable de l'accompagner tant sur des problématiques locales (livraisons, etc.) que sur des problématiques plus larges (organisation multimodale à l'échelle de la région urbaine, etc.).

Les prestations demandées consisteront à :

- participer au processus de concertation et de coopération avec les différents partenaires à travers l'animation et la coordination de groupes de travail ou de réunions spécifiques,
- apporter son expertise, son conseil et sa connaissance du milieu au maître d'ouvrage à l'occasion de missions spécifiques,
- apporter son expertise et son conseil dans la mise en place d'une stratégie d'agglomération en matière de transport de marchandises,
- conduire des études dans le domaine des marchandises avec présentation des résultats aux différents partenaires, élaborer des dossiers techniques, mettre au point des guides techniques, etc.,
- étudier la faisabilité, préparer et accompagner la mise en œuvre d'expérimentation ou de projets innovants en matière de transport de marchandises,
- accompagner le maître d'ouvrage ou assurer l'organisation de visites, de rencontres, de manifestations sur le thème du transport de marchandises.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution d'un marché relatif aux études et expertises sur le transport de marchandises.

Le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché comporterait un engagement de commande minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 22 juillet 2011, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Interface/Jonction.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour des études et expertises sur le transport de marchandises en ville et tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Interface/Jonction pour un montant global minimum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC et maximum de 800 000 € HT, soit 956 800 € TTC.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - compte 617 400 - fonction 824 - opération n° 0852.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.